

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Sainte-Olive

Enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun^{n°2} du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 28/01/2026, le Maire de la commune de Sainte-Olive a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Sainte-Olive représentée par son maire, M. Thierry PAUCHARD, dont le siège administratif est situé au 42 impasse de l'ancienne école, 01330 Sainte-Olive.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Mme Edna TREIBER-FERBER en qualité de commissaire enquêtrice.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Sainte-Olive (42 impasse de l'ancienne école, 01330 Sainte-Olive) du 27/02/2026 au 14/03/2026, soit pendant 16 jours.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://sainte-olive.fr/> et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (version papier et version informatique), les lundi matin de 8h30 à 12h00, les mardi matin de 8h30 à 12h00, les jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et les samedis matin de 8h30 à 12h30.

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Sainte-Olive :

- Le samedi 28 février 2026 de 10h à 12h30,
- Le mercredi 11 mars 2026 de 09h30 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit en les adressant par courrier postal à la mairie de Sainte-Olive à l'attention de Mme Edna TREIBER-FERBER, commissaire enquêtrice (42 impasse de l'ancienne école, 01330 Sainte-Olive) avec la mention : « Objet : modification de droit commun n°2 du PLU », ou par courrier électronique à mairie@sainte-olive.fr.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Une notice de présentation et les pièces modifiées du Plan Local d'Urbanisme,
- La délibération ne soumettant pas le projet à évaluation environnementale,
- Les avis émis sur la procédure par les personnes associées ou consultées,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Olive et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Fait à Sainte-Olive, le 28/01/2026

Le maire

